



COMMISSION FUTSAL

RÉUNION N°6

Réunion du : Mardi 10 juin 2024

À : 17h00

Présidence : M. FACHTALI Mustapha

Présents : Mohamed MEGUEDMI, Olivier HERMINE, Mustapha FACHTALI en Visio Sami OULHACI en Visio.

Invités

Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance



La commission passe à l'ordre du jour suivant :

- ↳ Retour de la CSR
- ↳ Suivi des compétitions
- ↳ Résultats ½ Final Coupe FUTSAL
- ↳ Organisation Final Coupe FUTSAL au gymnase de Forcalquier
- ↳ Informations diverses.

RETOUR CSR

- ↳ Dossier AS FORCALQUIER 1 – AS SAINT ANDRE du 11/10/2023 : match perdu par forfait à **AS ANDRE** pour en porter bénéfice à son adversaire sur le score de 5-0 avec retrait de 1 point au classement.
- ↳ Dossier EP MANOSQUE 1 – SC VINON DURANCE 1 du 24/10/2023 : match perdu par forfait à **EP MANOSQUE** pour en porter bénéfice à son adversaire sur le score de 5-0 avec retrait de 1 point au classement.
- ↳ Dossier EP MANOSQUE 1 – US BLANCHE SEYNE LES ALPES du 16/11/2023 : match perdu par forfait à **EP MANOSQUE 1** pour en porter bénéfice à son adversaire sur le score de 5-0 avec retrait de 1 point au classement.
- ↳ Dossier Pris connaissance du courrier électronique envoyé le 28/11/2023 par le club de **EP MANOSQUE 1** nous signalant le forfait général de l'équipe FUTSAL.
- ↳ Dossier SC VINON DURANCE - ES BANON 2 du 14/02/2024 : match perdu par forfait à **ES BANON 2** pour en porter bénéfice à son adversaire sur le score de 5-0 avec retrait de 1 point au classement.
- ↳ Dossier ASFORCALQUIER 1 - ES BANON du 07/03/2024 : match perdu par forfait à **AS FORCALQUIER 1** pour en porter bénéfice à son adversaire sur le score de 5-0 avec retrait de 1 point au classement.
- ↳ Dossier ES BANON 1 – USB SEYNE LES ALPES 1 du 05/03/2024 : match perdu par forfait à **USB SEYNE LES ALPES 1** pour en porter bénéfice à son adversaire sur le score de 5-0 avec retrait de 1 point au classement.

SUIVI DES COMPETITIONS

D1 FUTSAL

La commission valide les résultats des journées 15-16-17 et 18 journées

Le club de MVR FUTSAL **est champion**, La commission félicite le club de MVR FUTSAL pour son titre de champion et sa participation au Barrage d'Accession R1 FUTSAL en date du :

26 mai 2024 et 09 Juin 2024 contre l'équipe du Var ET.S. DE LA CIOTAT.



COUPE FUTSAL DES ALPES

- Résultats ½ Final Coupe FUTSAL :

Match n°1 : US BLANCHE SEYNE LES ALPES - MVR FUTSAL : 2 – 6

Match n°2 : AFC STE TULLE – AS FORCALQUIER : 4 – 4 tab 2 – 3

- Organisation de la finale

Finale AS FORCALQUIER – MVR FUTSAL le vendredi 07 juin 2024 à 20h30 Gymnase Alain PRIEUR.

Appel du dirigeant de AS FORCALQUIER pour horaire ouverture du Gymnase à 19h00 et accueil des arbitres et équipes.

La commission félicite les arbitres désignés pour la finale : Mr Sami OULHACI et Mehdi AABID.

- Bilan de la finale

Les membres de la commission FUTSAL remercient la Mairie de FORCALQUIER ainsi que le club et ses dirigeants pour l'accueil et l'organisation de la finale. La commission FUTSAL félicite l'équipe de AS FORCALQUIER vainqueur de l'édition 2023/2024.

INFORMATIONS SAISON 2024-2025

Date limite d'engagement Futsal Senior District : 20 juillet 2024.

La Coupe Nationale Futsal avec fin des engagements au 15 septembre 2024.

Calendrier général établi (sous réserve de modification Ligue), transmis aux clubs après l'AG 22 juin 2024

Guide interactif de la pratique futsal

Un guide à destination des clubs futsal ou classique ayant un projet de création de section futsal est mis à disposition par la FFF. Une communication est faite auprès des clubs.

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_guide_section_loisirs_club_2022_interactif_futsal_vf.pdf

COURRIERS RECUS

↪ RAS

Prochaine réunion de la commission est programmée **le 02 Septembre 2024**

Représentant Commission Futsal

Mousse FACHATALI

Le Secrétaire de séance

Olivier HERMINE



ANNEXE 1

Classement D1 Futsal

Class	Equipe	Pts	J	G	N	P	F
1	MVR Futsal 1	48	16	16	0	4	0
2	AFC Ste Tulle Pierrevert 1	31	16	10	1	5	0
3	ENT.S.BANONAISE 1	31	16	10	1	5	0
4	AFC Ste Tulle Pierrevert 2	23	16	7	2	7	0
5	A.S. FORCALQUIER	21	16	7	2	5	2
6	ENT.S.BANONAISE 2	18	16	6	1	8	1
7	S.C. VINON DURANCE	14	16	5	1	9	1
8	ST ANDRE A.S.	14	16	5	0	10	1
9	US BLANCHE SEYNE ALP	4	16	2	0	12	2
10	EP MANOSQUE	-2	2	0	0	0	2

